

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Mars 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	23
représentés	3
votants	26
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	26
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS, Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI (Adjoints), Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES (arrive à 19h13), Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU, Nicolas DEVAUX, Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK, Nicole CHOULOT, Marie Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Catherine CATHENOZ représentée par Dominique BONNET
Joël MOUREAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC
Pascal PINGLIEZ représenté par Nicolas DEVAUX

Absente : Claire PROST-JACQUOT

Secrétaire de séance : Marie-Line LANG JANOD

Convocation : 25 février 2022

n° 30

Objet : Elargissement des tranches d'âge pour l'attribution de la carte Avantages Jeunes

VU les délibérations du 7 septembre 2012 et 5 juillet 2013, dans lesquelles le Conseil Municipal a décidé de prendre en charge la carte Avantages Jeunes pour les jeunes de 16 à 25 ans, étudiants dont l'adresse principale est à Poligny ou dont les parents sont domiciliés à Poligny, sur justificatif d'identité et de domicile,

VU la délibération du 9 octobre 2015, dans laquelle le Conseil Municipal a décidé d'attribuer également la carte Avantages Jeunes aux jeunes accueillis à la maison d'enfants de Poligny,

VU la note de synthèse n° 2022-27 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 4 mars 2022,

VU l'avis du comité consultatif « sport, enfance, jeunesse, culture et handicap » réuni le 25 février 2022,

ENTENDU l'exposé de Madame Véronique LAMBERT, adjointe déléguée à l'enfance, la jeunesse, la vie scolaire et le handicap,

CONSIDERANT qu'Info Jeunesse Jura, association compétente en matière d'informations thématiques (culturelles, sportives, sociales, loisirs, emploi, coopération internationale...), commercialise et assure la promotion de la carte Avantages Jeunes au sein du réseau CRIJ de Franche-Comté (centre régional d'information jeunesse) en partenariat avec plusieurs structures et associations (la CAF du Jura, le CIO, l'UDAF, le Service logement, la Maison de l'Europe Franche-Comté, la MJC, le collectif Jurassien de réduction des risques, les médiathèques rurales...),

CONSIDERANT que la carte Avantages Jeunes est l'un des outils d'accompagnement et de soutien à la jeunesse. Celle-ci propose de nombreuses réductions et gratuités pour la culture, les loisirs et la vie quotidienne des jeunes en Franche-Comté,

.../. 2 –

CONSIDERANT que la carte Avantages Jeunes s'adresse à tous les jeunes de moins de 30 ans, tous statuts confondus, sans minimum d'âge. Le Pack Avantages Jeunes est délivré toute l'année et comprend des réductions permanentes accordées par les partenaires de la Région ainsi que des réductions valables une seule fois, présentées sous forme de coupons détachables adaptées à notre zone d'achat, également accessible en ligne.

CONSIDERANT que la carte Avantages Jeunes est l'un des outils d'accompagnement et de soutien à la jeunesse et que, dans un souci de poursuite et d'élargissement du développement de la politique jeunesse de la ville de Poligny et en complément des actions déjà mises en place, il est proposé un élargissement des tranches d'âge pour l'attribution de ladite carte,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
à l'unanimité,

1/ DECIDE de poursuivre l'offre de la carte Avantages Jeunes aux polinois et aux jeunes de la maison d'enfants, en élargissant la tranche d'âge dès 11 ans et jusqu'à 26 ans, étudiants dont l'adresse principale est à Poligny ou dont les parents sont domiciliés à Poligny, sachant qu'un justificatif d'identité et de domicile sera exigé au moment de la réservation de la carte.

2/ PREND ACTE qu'en 2022, avec la proposition hypothétique ci-dessus, le montant du budget alloué aux achats de cartes Avantages Jeunes devrait atteindre 1 428 € soit 134 bénéficiaires de plus, représentant 204 cartes offertes.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,



Dominique BONNET